MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ACQUISITION D'AUTOBUS

Avis public est donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska requiert des soumissions visant l'acquisition d'autobus pour le service de transport collectif et adapté, dans la MRC Nicolet-Yamaska.

Seules sont autorisées à soumissionner les entreprises ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable dans une province visée par cet accord, en règle avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission sur les formulaires préparés par la MRC de Nicolet-Yamaska, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention **« Appel d'offres n° MRCNY-2026-01 pour l'acquisition d'autobus pour le service de transport collectif et adapté »**, **avant 10h00 le 30 novembre 2026**. Celles-ci devront être déposées en mains propres ou par messagerie spéciale à l'attention de M^me^ Stéphanie Lord, directrice générale et greffière-trésorière, à l'adresse suivante :

MRC de NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec)
J3T 2C1

Les soumissions seront ouvertes publiquement le **30 novembre 2026 à 10h00** au même endroit, en présence de deux témoins et des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture.

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante www.seao.gouv.qc.ca à compter du 29 octobre 2026. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site. La MRC de Nicolet-Yamaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. La MRC de Nicolet-Yamaska se dégage de toute responsabilité pour les pertes, frais, dommages ou autres que puissent subir ou aient subi le ou les soumissionnaire(s) pour la préparation et la présentation des soumissions. La MRC de Nicolet-Yamaska se réserve également le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie, si elle le juge à propos.

Le soumissionnaire doit également prendre connaissance du règlement de gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, disponible sur son site internet (www.mrcny.qc.ca) ainsi qu'à ses bureaux sis au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet.

Pour toute information supplémentaire relativement à cet avis, veuillez communiquer avec M^me^ Stéphanie Lord, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Nicolet-Yamaska, au (819) 519-2997 poste 2221 ou par courriel à s.lord@mrcny.qc.ca.

Donné à Nicolet, ce 29^e^ jour du mois d'octobre 2026.

Stéphanie Lord
Directrice générale et greffière-trésorière
MRC de Nicolet-Yamaska